

Comment préparer ses vacances d'hiver si vous partez en avion

- Examiner les politiques de chaque compagnie aérienne, arriver à temps pour enregistrer les équipements volumineux ou trouver d'autres moyens de les expédier sont quelques-unes des actions qui simplifieront la gestion du transport des bagages de sport si vous vous rendez à la montagne
- Dans la plupart des cas, les compagnies aériennes sont exemptées de l'obligation d'indemniser leurs passagers si les perturbations de leurs avions sont dues aux conditions météorologiques, mais elles doivent couvrir les besoins de leurs clients.

Paris, 6 février 2025.- Les vacances d'hiver approchent et de nombreuses familles en profitent pour partir au ski. Et si la France reste la destination de ski préférée des Français, d'autres pays comme la Suisse, l'Italie, la Slovénie, l'Autriche et, plus loin encore, le Canada, offrent un cadre idéal pour une escapade à la montagne à cette période de l'année.

Mais tous les touristes d'hiver n'optent pas pour les montagnes et les sports d'hiver ! De nombreux Français profitent de cette période de vacances pour se rendre dans des pays plus chauds, tels que l'Espagne, l'Italie, le Portugal et le Maroc, bien que le **Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Allemagne figurent également parmi les principales destinations hivernales choisies par les Français, selon les données compilées par AirHelp en 2024.** La saison est sujette à des phénomènes météorologiques défavorables qui deviennent de plus en plus extrêmes en raison du réchauffement climatique et peuvent affecter les opérations aéroportuaires et la ponctualité des vols

Quoi qu'il en soit, si vous avez choisi l'avion comme mode de transport cet hiver, il est bon de se préparer à tout événement imprévu. Selon une enquête menée par [AirHelp](#), l'entreprise technologique qui améliore l'expérience des passagers lors d'une éventuelle interruption de vol, **85 % des passagers qui prennent l'avion ne connaissent pas leurs droits lorsqu'ils voyagent** et, de plus, **ne se sentent pas informés par les compagnies aériennes.** AirHelp rappelle donc aux passagers aériens leurs droits en cas de **mauvaises conditions météorologiques, qui peuvent être également considérées comme des circonstances extraordinaires en vertu du règlement EC261.**

Selon ce règlement, les compagnies aériennes doivent assurer le bien-être des passagers en cas de retard important ou d'annulation en leur offrant gratuitement de la nourriture et des boissons, ainsi que des moyens de communication de base (appels téléphoniques, courriels ou télécopies). En cas de retard pendant la nuit, les compagnies aériennes sont tenues d'assurer l'hébergement et le transport aller-retour à l'hôtel, en veillant à ce que les voyageurs soient pris en charge à tout moment.

En outre, les passagers concernés par les annulations ont le droit d'être réacheminés sur le prochain vol disponible sans frais supplémentaires ou d'être intégralement remboursés s'ils décident de ne pas poursuivre leur voyage.

Bien que les perturbations dues au mauvais temps soient généralement considérées comme des « circonstances extraordinaires » et ne donnent pas lieu à une indemnisation directe des passagers, **il existe des exceptions.** Par exemple, **si la compagnie aérienne avait suffisamment de temps pour se préparer aux conditions météorologiques prévues**, telles que le verglas ou la neige, mais qu'elle n'a pas pris les mesures nécessaires, elle peut être tenue pour responsable.

Prendre l'avion avec des équipements de sports d'hiver et ne pas rater son vol

Selon une étude réalisée par l'institut de sondage IPSOS en 2022, **34 % des Français déclarent partir occasionnellement à la montagne pendant les vacances d'hiver pour pratiquer des sports de plein air, et pas seulement le ski !** Si 14 % des Français déclarent skier souvent et 24 % occasionnellement, les sports tels que la randonnée, le ski alpin, la luge et les raquettes à neige séduisent également les Français.

Quelles que soient les circonstances, un voyage à la montagne peut impliquer des **bagages supplémentaires, qui doivent être préparés bien à l'avance pour éviter toute surprise désagréable.** Voici quelques conseils d'AirHelp qui amélioreront l'expérience des passagers qui voyagent avec leur propre équipement de sports d'hiver :

- **Vérifiez la politique de la compagnie aérienne en matière de transport d'équipements de sport avant de prendre l'avion** - chaque compagnie aérienne a des règles différentes en matière de franchise de bagages encombrants et de frais associés.
- **Informez précisément la compagnie aérienne lors de l'enregistrement** : le type de bagage, ses dimensions ou toute exigence particulière en matière de manutention peuvent guider la compagnie aérienne et éviter d'éventuels dommages.
- **Arrivez à l'aéroport à l'avance pour avoir le temps de vous enregistrer** et d'effectuer toutes les formalités supplémentaires que la compagnie aérienne pourrait exiger, afin que les bagages soient chargés à temps pour le vol.
- **Emballez votre équipement avec des protections spéciales** et séparez les pièces détachables pour garantir un transport en toute sécurité.
- **Souscrivez une assurance bagages pour couvrir la perte**, la détérioration ou le vol de tout type. AirHelp propose ce type d'assurance dans le cadre de son plan d'abonnement, avec un paiement direct et sans avoir à prouver ce que contenaient les bagages, ainsi qu'une aide dans les démarches auprès de la compagnie aérienne.
- **Recherchez des solutions d'expédition** : il peut être plus pratique et plus rentable d'expédier ce type de bagages séparément ou de faire appel à des services de messagerie spécialisés que de les transporter en tant que bagages enregistrés.

En suivant ces conseils, les voyageurs peuvent minimiser les inconvénients potentiels lors du transport de leur équipement sportif. Néanmoins, AirHelp partage toutes les informations nécessaires pour **faire face à la situation au cas où toutes ces précautions seraient vaines et qu'une complication surviendrait pendant le transport.** De plus, les passagers qui volent avec leur propre équipement ont déjà contracté un forfait d'activités, et le perdre signifie ne pas pouvoir les faire et perdre l'argent que vaut leur forfait.

Si c'est votre cas, n'oubliez pas de **vérifier vos bagages à l'arrivée** pour détecter d'éventuels dommages, que vous devrez **signaler immédiatement au personnel** de la compagnie aérienne, de préférence avec des photos. De même, si vos bagages sont perdus, il est important d'entamer les formalités dès votre arrivée à destination. Surtout, ne partez pas de l'aéroport si vous n'avez pas rempli le formulaire PIR (Property Irregularity Report).

Il est essentiel de conserver tous les documents en cas de sinistre et de se renseigner sur les indemnités financières qui peuvent être incluses dans votre assurance bagages.

À propos d'AirHelp

AirHelp est une entreprise de technologie du voyage qui s'attaque aux perturbations des vols. Depuis 2013, elle a obtenu une indemnisation pour plus de 2,7 millions de passagers victimes d'un retard ou d'une annulation de vol. 6,5 millions de passagers ont protégé leurs vols avec AirHelp+, et d'innombrables millions d'autres bénéficient des informations d'experts disponibles gratuitement sur [airhelp.com](https://www.airhelp.com)

#Le numéro 1 de l'indemnisation des vols dans le monde entier

Avec un réseau de 50 cabinets d'avocats dans plus de 35 pays, une IA innovante travaillant en coulisses et une équipe dévouée de plus de 400 AirHelpers, AirHelp permet à toute personne voyageant au Royaume-Uni, dans l'Union européenne et au-delà de réclamer facilement jusqu'à 600 euros pour les retards et les annulations de vols.

En tant que défenseur des droits des passagers aériens, AirHelp s'engage à prendre soin de la planète et à investir dans un avenir plus vert en plantant un arbre pour 100 vols perturbés. À ce jour, plus de 69 500 arbres ont déjà été plantés.

D'autres informations sur AirHelp sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.airhelp.com/fr/>

Pour plus d'information :

María Díaz

france.airhelp@actitud.agency

T. 07 82 50 84 14